

Votre commune s'organise.

Et vous ?

DOCUMENT  
À CONSERVER



**DOCUMENT  
d'INFORMATION  
COMMUNAL  
sur les RISQUES MAJEURS**

édition 2018

**DICRIM  
de TOUDON**





Madame, Monsieur,

La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics mais c'est également l'affaire de chaque citoyen.

Le territoire de notre commune est particulièrement soumis aux risques majeurs, la population se doit donc d'être informée sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Le dernier accident survenu sur notre territoire est l'éboulement du 25 novembre 2016, route de la Comba .

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous indique de façon pratique et utile les consignes à respecter en cas d'alerte. Il recense les dangers majeurs sur notre commune, les mesures préventives et les bons réflexes à acquérir afin d'adapter notre comportement pour ne pas mettre en danger ni sa vie, ni celle des autres.

Je vous invite à le conserver à portée de main, à le lire et le commenter avec vos enfants, votre famille et vos proches.

Bien entendu, je souhaite que ce guide n'ait jamais à vous servir , mais vous l'aurez compris, la meilleure prévention individuelle est la connaissance des gestes et des réflexes à adopter le jour de l'événement.

**Jean-Louis Puccetti**  
**Maire de Toudon**



# LES RISQUES MAJEURS



**3** Les risques majeurs



**12** Les risques climatiques



**4** Le risque inondation



**14** Fiche consignes



**6** Le risque feu de forêt



**15** Comment suis-je alerté ?



**8** Le risque de mouvement de terrain



**16** Sites internet  
Contacts utiles



**10** Le risque sismique

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALEA



ENJEUX



RISQUE MAJEUR





# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune de Toudon se situe dans la vallée de l'Estéron.

La commune peut être concernée par des inondations torrentielles de l'Estéron et de ses vallons affluents lors de précipitations intenses sur le bassin versant et des inondations par ruissellement du fait de l'imperméabilisation du sol qui limite l'infiltration des précipitations et occasionne souvent la saturation et le refoulement des réseaux d'assainissement des eaux pluviales.



### Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces évènements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...



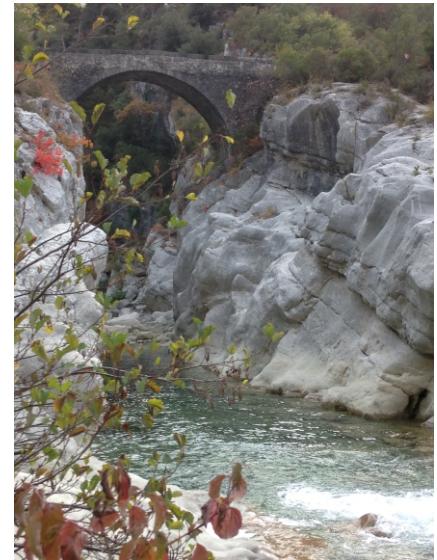
Consultez  
[www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr)



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

## SEPTEMBRE 2016

En septembre 2016, lors d'une crue torrentielle du vallon de Vescassin, la buse qui passe sous la route a été obstruée et a généré un dépôt de matériaux de 20 m<sup>3</sup> sur la chaussée. En janvier 1996, la commune a connu une crue majeure de l'Estéron qui a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue.



© Mairie de Toudon

## Les Bons Réflexes

### AVANT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité  
À faire



### PENDANT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

# Mesures de gestion du risque

La commune de Toudon n'est pas dotée d'un **plan de prévention des risques d'inondations** mais des études basées sur l'enveloppe approchée des inondations potentielles définissent les zones à risque d'inondation sur la commune.

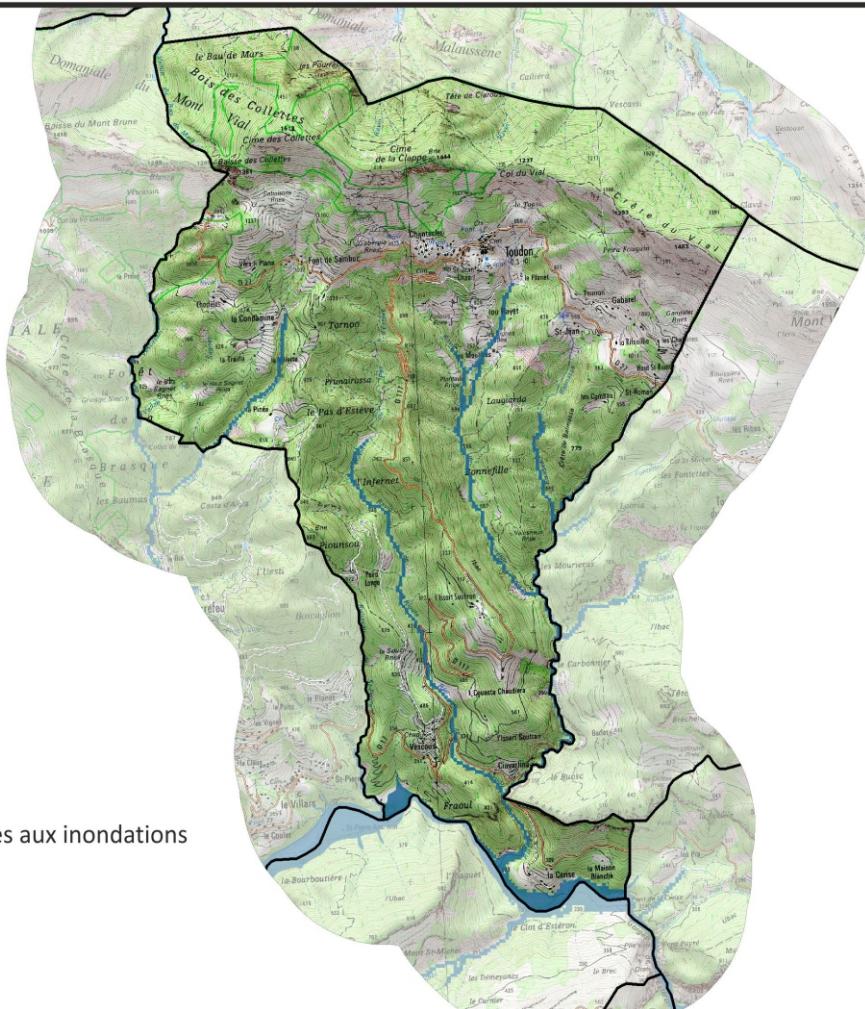
La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

En cas d'inondation majeure, le **dispositif ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

## Zones soumises au risque d'inondation



0 0,8 1,6 Kilomètres



### Légende :

Zones exposées aux inondations



Consignes de sécurité  
À ne pas faire

### APRÈS

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

### Liens utiles :

Cartes de vigilance crues  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Carte de vigilance météorologique  
<http://vigilance.meteofrance.com>



# FEU DE FORêt

## Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

La commune de Toudon a une superficie de 1848 hectares, près de 1350 hectares demeurent boisés et sont donc particulièrement sensibles aux feux de forêt.



### Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit du 1<sup>e</sup> juin au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.



Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

## AOÛT 1979

La base de données Prométhée enregistre, entre 1973 et 2017, 48 départs d'incendies sur la commune pour une surface totale parcourue par ces incendies de 602 hectares. Le feu le plus important en surface date d'août 1979 et a parcouru 493 hectares.



SDIS 06

## Les Bons Réflexes

### AVANT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Attaquer le feu si possible

Consignes de sécurité  
À faire



### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occluter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

# Mesures de gestion du risque

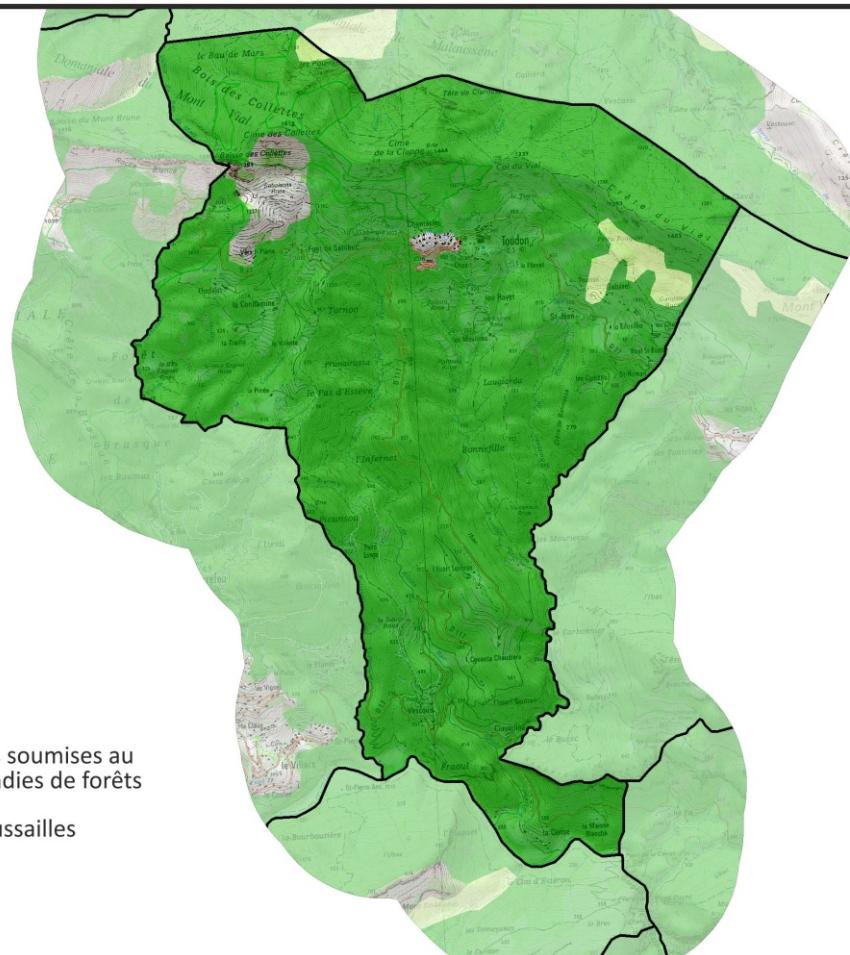
La protection contre les incendies de forêts comporte un ensemble d'actions visant à prévenir les éclosions, à limiter la progression du feu tout en facilitant l'intervention des secours :

- par la mise en place d'un réseau de surveillance (vigies, postes de guet, ...), d'alerte et d'interventions,
- par la création d'un réseau de pistes pourvues d'une bande débroussaillée conséquente permettant un accès rapide et sécurisé pour les engins de lutte sur le lieu de l'incendie,
- par la mise en place de points d'eau assurant la réalimentation des véhicules de lutte,
- par l'établissement de coupures stratégiques permettant d'établir des lignes de lutte contre les grands feux,
- par l'information des utilisateurs des espaces sensibles.

## Zones soumises au risque d'incendie de forêt



0 0,8 1,6 Kilomètres



Réalisation : CYPRÈS © Décembre 2017  
Sources des données : BD CARTO IGN / CYPRÈS  
Sources des fonds : SCAN25® IGN/PFAR-PACA  


### Légende :

- Zones boisées soumises au risque d'incendies de forêt
- Zones de broussailles



Consignes de sécurité  
À ne pas faire

### APRÈS

- Sortir protégé
- **Eteindre les foyers résiduels** sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

### Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts  
[www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne



# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

La commune de Toudon présente un relief accidenté sur la majorité du territoire communal. La géologie et la géomorphologie de la commune la rendent sensible aux chutes de blocs, aux glissements de terrain, aux effondrements de cavités souterraines naturelles et au retrait-gonflement des argiles.

Les éboulements concernent les secteurs du Mont Vial, Rituelle, Gabarel, Tourron, Font de Sambuc, l'Issart Soubran, Vescous et le village. Les ravinements concernent le quartier Issart-Soubran et le village.



### Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a été concernée par de nombreux événements:

- Chute de blocs dans le secteur de Chanteclerc en janvier 2001
- Glissement de terrain au niveau du tunnel de Vescous en janvier 1994
- Chute de blocs sur le versant sud du Mont Brune (environ 400 m<sup>3</sup>) en août 1965
- Chute de blocs dans le secteur de la Cerise en décembre 1933



© Mairie de Toudon

## Les Bons Réflexes

### PENDANT

#### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

#### A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

En cas  
d'Eboulement



### APRÈS

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

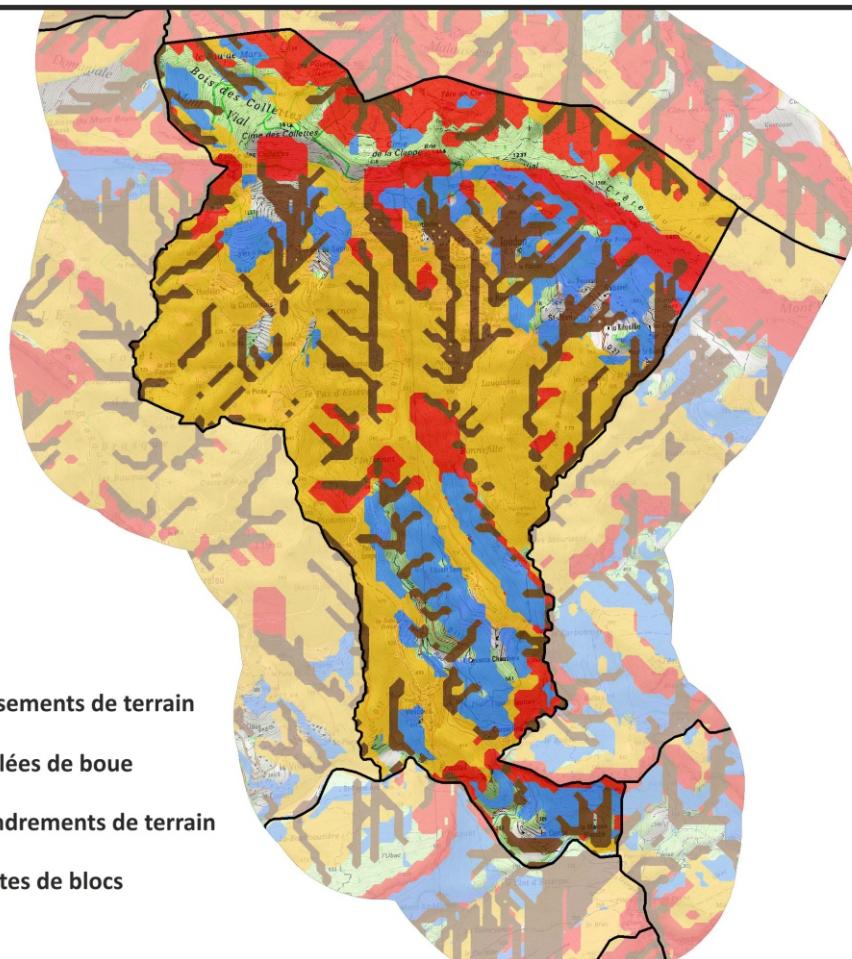
# Mesures de gestion du risque

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.

## Zones soumises aux mouvements de terrain



0 0,8 1,6 Kilomètres



### Légende :

- █ Risque de glissements de terrain
- █ Risque de coulées de boue
- █ Risque d'effondrements de terrain
- █ Risque de chutes de blocs

Réalisation : CYPRES © Décembre 2017  
Sources des données : BRGM  
Sources des fonds : SCAN25 © IGN/PFAR-PACA



En cas  
d'**Effondrement**



### A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

### A L'EXTÉRIEUR

- S'éloignez-vous de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

### Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



# SEISME

## Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

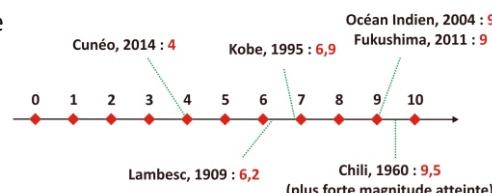
Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

La commune est située en zone de sismicité moyenne.



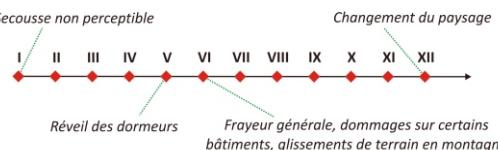
### Magnitude et intensité

**Magnitude** - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



**Intensité** - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement.

Echelle arithmétique  
MSK à 12 degrés.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

## 1887

Le séisme de la Côte Ligure de 1887 est un des plus forts séismes connus en France. Son épicentre est situé en mer, au large de San Remo, et sa magnitude est estimée à 6,3 sur l'échelle de Richter. Il a été fortement ressenti à Toudon et a causé d'importants dégâts sans malgré tout faire de victime.



© Archives départementales des Bouches-du-Rhône

## Les Bons Réflexes

### PENDANT

- **S'abriter** sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- **S'éloigner des fenêtres**
- **Ne pas allumer de flamme**
- **Ne pas utiliser l'ascenseur**

Consignes de sécurité  
À faire



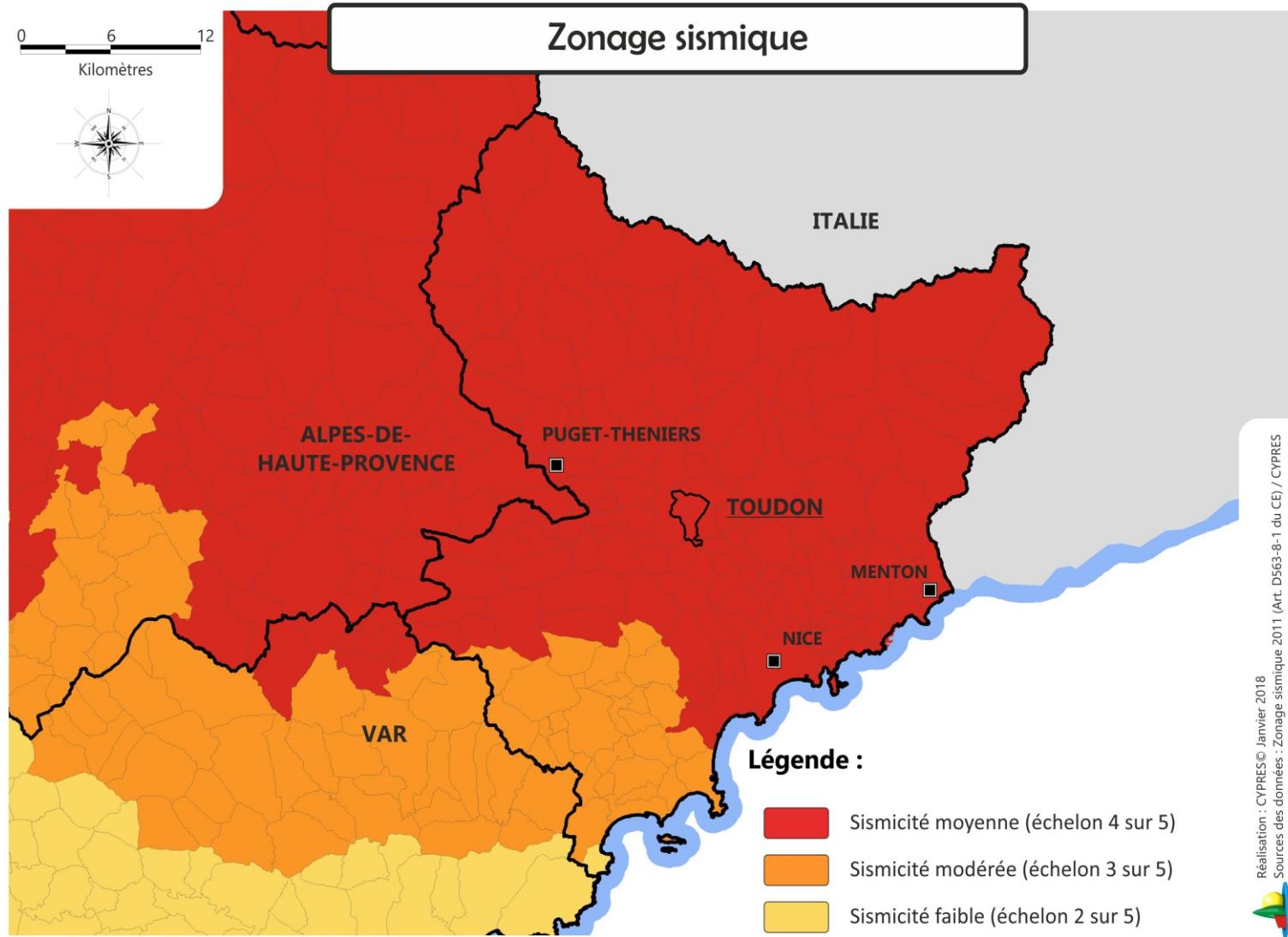
### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉE

- **Se méfier des répliques**
- **Couper le gaz et l'électricité**
- **Evacuer le bâtiment par les escaliers**
- **S'éloigner des constructions**, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

# Mesures de gestion du risque

Dans les zones de sismicité moyenne (zone 4), l'application des règles de construction parasismiques est obligatoire, pour toute construction neuve d'un bâtiment à l'exception de ceux dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



Consignes de sécurité  
À ne pas faire

## APRÈS

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

## Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)

Réseau National de surveillance sismique  
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)



# CLIMATIQUE

## Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie de Toudon



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### TEMPETE 1999

Lors des tempêtes exceptionnelles de décembre 1999, un mort fut à déplorer dans les Alpes-Maritimes et des rafales jusqu'à 160 km/h ont été enregistrées. On relevait 172 km/h en 2008 à Saint-Cézaire, 158 km/h en 2012 à Péone et 115 km/h en 2016 à Mandelieu.

#### CANICULE 2006

Le 1er août 2006, la température la plus chaude a été enregistré sur la Côte d'Azur avec 37,7°C à Nice et 38,9°C à Carros.

## Les Bons Réflexes

### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

### CANICULE

- Limiter les déplacements.
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

# Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

**NIVEAU VERT** : pas de phénomène particulier

**NIVEAU JAUNE** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux

**NIVEAU ORANGE** : phénomène dangereux

**NIVEAU ROUGE** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

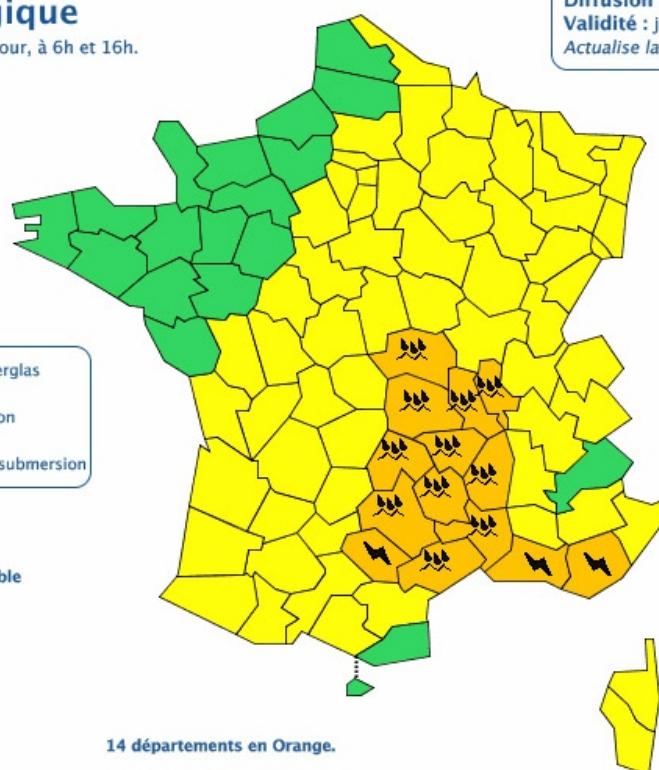
**Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...

**Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

**Pas de vigilance particulière.**

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-Inondation		Inondation
	Orages		Vagues-submersion

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du **Ministère du Développement durable**



Diffusion : le samedi 12 septembre 2015 à 12h20  
Validité : jusqu'au dimanche 13 septembre 2015 à 06h00  
Actualise la carte du samedi 12 septembre 2015 à 10h15

Consultez le [bulletin national](#)

Un épisode pluvio-orageux actif affecte le Massif central et le Languedoc. Les orages violents se déplacent la nuit prochaine vers le Var et les BdR. Des crues importantes sont probables dans l'Hérault et le Gard.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Orages/Orange – Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Précipitations/Orange – Evitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Copyright Météo-France

## ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

## GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

## TEMPÊTE

### AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

### PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
  - Débrancher les appareils électriques
- ### APRÈS
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
  - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
  - Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

# COMMENT SUIS-JE ALERTE ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

## Moyens d'alerte :



Cloches de l'église



Porte à porte

## Principales sources d'information :

Radio  
France Bleu Azur sur 94.2



Internet

- Page internet communale : [www.toudon.fr](http://www.toudon.fr)
- Page internet de la Préfecture : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)
- Vigilance Météofrance : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)
- Vigilance crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Observatoire régional des risques majeurs : [observatoire-regional-risques-paca.fr/](http://observatoire-regional-risques-paca.fr/)

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

## Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

### Composition du kit de sûreté



Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance



### Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.



# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

## MOYENS D'ALERTE



Cloche de l'église



Porte à porte

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DÉPUIS UN POSTE FIXE

# Sites internet Contacts utiles

## Sites internet

- > Site internet de la Ville de Toudon : [www.toudon.fr](http://www.toudon.fr)
- > Site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes : [www.alpes-maritimes.gouv.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.pref.gouv.fr)
- > Site internet de Météo France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des Risques Majeurs : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>



## Contacts utiles

Mairie de Toudon :	<b>04.93.08.55.25</b>
Préfecture des Alpes-Maritimes :	<b>04.93.72.20.00</b>
Pompiers :	<b>18 ou 112 (depuis un portable)</b>
SAMU :	<b>15</b>
Police :	<b>17</b>
Météo-France	<b>05.67.22.95.00</b> <a href="http://france.meteofrance.com">http://france.meteofrance.com</a>



### MAIRIE DE TOUDON

Place de la Mairie  
06830 Toudon



04.93.08.55.25

[www.toudon.fr](http://www.toudon.fr)



Document réalisé avec la participation du Cyprès